

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 octobre 2020**

## **HOMMAGE A SAMUEL PATY**

En préambule, Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de respecter une minute de silence en hommage à Samuel PATY, enseignant, assassiné à Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre par un terroriste islamiste.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire, a adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SIEA**

A l'unanimité, le conseil municipal s'est prononcé pour le transfert de cette compétence communale au Syndicat Départemental d'e-communication et électricité de l'Ain. Le coût annuel (entretien et dépannage, hors consommation d'électricité) est de 2 400 € (8 € par point lumineux).

### **PERSONNEL COMMUNAL**

- A décidé la modification du tableau des effectifs pour tenir compte de la mise à jour des postes pourvus et à pourvoir
- A décidé par 11 voix pour de reconduire le principe d'adhésion à un contrat d'assurance pour les risques statutaires. La cotisation annuelle d'environ 13 000 € et permet à la Commune d'être remboursée en cas d'arrêt de travail des agents
- A décidé de reconduire le régime indemnitaire des agents communaux avec une mise à jour des modalités de versement

### **CIMETIERE**

- A approuvé les règlements du cimetière, du colombarium et du jardin du souvenir qui encadrent les mesures permettant d'assurer la sécurité des lieux, le maintien de la décence, une tranquillité et une salubrité satisfaisantes.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Aide au ravalement de façades** : Les nouvelles modalités de calcul sont à l'étude. Elles seront validées par un prochain conseil municipal pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.